

Bridge Club du Vidourle

ASSOCIATION CULTURELLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU BRIDGE

Association à but non lucratif régie par la loi du 01-07-1901- Fondée le 29-06-2000 (n°0343028174)
Centre socio-culturel Espace Mistral - BOISSERON 34160 – Président : Jean Claude DRUINOT

CONVOCAION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Vous êtes conviés à assister à l'Assemblée Générale du Bridge Club du Vidourle le **Mercredi 3 juillet 2024 à 14h00** dans la salle Chabrol de l'Espace Mistral à Boisseron.

ORDRE du JOUR:

1. Rapport moral du président.
2. Présentation des comptes 2023-2024 et approbation.
3. Projet de budget prévisionnel 2024-202
4. Projet Questions diverses :
 - Personnes désirant faire partie du bureau.
 - Reconduction des licences et des cotisations (réglées lors de l'AG) :

Licences 33 euros et Adhésion 20 Euros pour une personne seule, 30 Euros pour un couple licenciés)

Après l'Assemblée Générale, vers 14h30 un tournoi de régularité.

Un repas suivra le tournoi au camping 5 Etoiles **Massereau** rte d'Aubais à 19h

- 15 euros pour les Adhérents (licenciés ou sympathisants)
- 25 Euros pour les autres

La présence effective de tous les adhérents du B.C.V. est souhaitable. En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter grâce au pouvoir ci-dessous remis à un membre du club.

Boisseron le 25 Mai 2024

Le président du club: **Jean-Claude Druinot**



POUVOIR

Madame, Monsieur :

Demeurant à :

Donne pouvoir à Mme, M. :

Pour la ou le représenter et prendre part au vote de l'Assemblée Générale du Bridge Club du Vidourle

Fait à Le 2024